

<https://www.aefinfo.fr/depeche/703562>

✍ Elise Le Berre

🕒 5 min read

## Une intersyndicale demande l'abandon des évaluations des établissements scolaires ; le CEE en rappelle l'utilité

Dénonçant le "'tout-évaluation' voulu par le ministère", une intersyndicale enseignante continue de demander l'abandon des évaluations d'écoles, dans un communiqué paru le 24 novembre 2023. Elle alerte notamment sur les risques de "mise en concurrence des écoles et des personnels", et pointe le caractère "inutile, chronophage et infantilisant" de ces évaluations. Pour Daniel Auverlot, président du CEE, cette démarche permet de proposer un projet d'école "encore plus riche". Il souligne aussi que le caractère non-public de ces évaluations évite tout risque de mise en concurrence.



"Les évaluations d'école tendent à rendre les équipes seules responsables des difficultés de fonctionnement des écoles", regrette une intersyndicale enseignante. S.Ma.

Tandis que la mission d'évaluation de la loi pour une école de la confiance s'était interrogée sur l'utilité de la création du CEE ([lire sur AEF info](#)), une intersyndicale enseignante (1) alerte, dans un communiqué paru le 24 novembre 2023 : "Ce ne sont pas d'évaluations des écoles dont les personnels ont besoin, mais bien de créations de postes à hauteur des besoins et de temps pour pouvoir travailler collectivement". Dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale, elle demande que les évaluations des écoles ne soient mises en place "que sur la base du volontariat".

Depuis la création du CEE en 2019 par la loi dite "pour une école de la confiance", 5 000 établissements du second degré et 8 000 écoles se sont auto-évalués puis ont bénéficié d'une évaluation externe.

"Les personnels n'ont pas besoin d'auto-évaluations chronophages"

Dénonçant des conditions de travail "dégradées par le manque de personnels" et "la suppression de 1 709 postes d'enseignant du premier degré" ([lire sur AEF info](#)), l'intersyndicale, qui réitère sa demande d'arrêt des évaluations ([lire sur AEF info](#)), s'étonne : "Comment peut-on demander aux personnels de s'auto-évaluer ?". Selon elle, les évaluations d'école, "souvent perçues au mieux comme inutiles, infantilisantes et chronophages, au pire comme maltraitantes", risquent en outre de "mettre en concurrence des écoles et des personnels".

Par ailleurs, "les autorités académiques imposent aux personnels les évaluations d'école, composées d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe qui peut parfois s'apparenter à un véritable audit mené par les groupes d'évaluateurs constitués par les DSDEN", estiment les QS.

Dès lors, elles invitent les enseignants à "continuer de résister aux pressions visant à tenter d'imposer ces évaluations", et les appellent à "développer et amplifier les actions".

Elles demandent enfin "la fin des pressions hiérarchiques et des menaces de sanctions visant les équipes ou personnels s'opposant aux évaluations ou refusant d'entrer dans un tel dispositif", et, pour "porter ces exigences", annoncent avoir demandé "une audience en commun auprès du ministre".

"Cette démarche est utile, enrichissante et responsabilisante" (Daniel Auverlot)

Contacté par AEF info, Daniel Auverlot, président du CEE ([lire sur AEF info](#)), insiste sur "l'utilité" de la démarche. "Les retours des écoles et établissements qui sont allés au bout du processus d'auto-évaluation et d'évaluation sont très largement positifs", affirme l'ancien recteur, "en particulier de la communauté éducative, qui apprécie ce moment d'auto-évaluation".

Pour lui, "se poser tous les cinq ans pour établir un diagnostic partagé qui prépare le projet d'école, réfléchir collectivement pour encore améliorer le service que l'on rend à nos élèves est tout sauf inutile, et cela sert à proposer un projet d'école encore plus riche".

Quant aux critiques des organisations syndicales sur l'évaluation externe qui s'apparenterait à un "audit", Daniel Auverlot insiste : "L'évaluation externe a pour but d'enrichir l'auto-évaluation et dessiner des pistes, ce n'est absolument pas un audit au sens négatif du terme". En outre, les évaluateurs externes, généralement au nombre de trois, sont "un inspecteur, mais pas de la circonscription - il n'y a donc pas de rapport hiérarchique -, un directeur d'école, et un conseiller pédagogique".

"Nous attachons beaucoup d'importance à ce que les évaluations externes soient faites dans la bienveillance", poursuit le président du CEE, qui rappelle aussi que, pour ces deux évaluations, "la méthodologie est très bien faite et comprend des garde-fous pour accompagner la procédure et éviter tout risque de dérive".

Les rapports d'auto-évaluation sont également "intéressants, faits avec grand sérieux et ne portent pas un regard critique au mauvais sens du terme", poursuit Daniel Auverlot.

Enfin, il réfute les risques de mise en concurrence des écoles pointés par les syndicats : "À l'inverse de beaucoup de pays en Europe, les évaluations ne sont pas publiques", rappelle l'ancien recteur de Créteil.